

## Séance du Conseil municipal du 9 novembre 2023

Date de la convocation du Conseil municipal : 2 novembre 2023

Nombre de membres afférents au Conseil municipal : 27

Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 27

L'an deux-mille vingt-trois et le neuf novembre, à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de Marcy l'Etoile, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle du Conseil en mairie, sous présidence de Monsieur Loïc COMMUN, Maire.

### 21 Membres présents :

COMMUN	LAGRANGE		JASSERAND
	KOUZOUPIS	DORVEAUX	GARABED
DONZELOT		EYNARD	SEGUIN
MARILLIER	MARIE-BROUILLY	GIRIN	DELORME
HODZIG	MICHAUX	SOUGH	MAITRE
	DOUCET		PATOUILLARD
	MOULARD	BEGUE	

### 06 Membres absents excusés :

DAUPHIN-GUTTIEREZ	SEDDAS	COUVRAT	MANTOUX
BARRAL	RIVET		

### 06 Pouvoirs :

DAUPHIN-GUTTIEREZ	Donne pouvoir à	LAGRANGE
SEDDAS	Donne pouvoir à	JASSERAND
COUVRAT	Donne pouvoir à	COMMUN
MANTOUX	Donne pouvoir à	MAITRE
BARRAL	Donne pouvoir à	DOUCET
RIVET	Donne pouvoir à	MARILLIER

## Délibération n° 20231109-7 / 3.3 LOCATIONS

### SIGNATURE D'UN BAIL COMMERCIAL AVEC « LA CAVE DE GILBERT » – LOCAL COMMERCIAL SIS 110 IMPASSE JEAN COLOMB.

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers que suite à la préemption du bien sis 110 impasse Jean Colomb, la Commune de Marcy l'Etoile est propriétaire d'un local commercial composé de :

- un local professionnel à usage commercial situé au rez-de-chaussée d'un ensemble immobilier, formant le lot de copropriété n° 13 d'une superficie de 73.51 m<sup>2</sup> avec jardin privatif d'une superficie d'environ 64,70 m<sup>2</sup>
- 2 places de stationnement en extérieur situées sur un parking privatif formant les lots de copropriété n° 54 et 55 ;

Un caviste, actuellement implanté dans la zone d'activités de Clapeloup à Sainte Consoce, souhaite s'installer à Marcy l'Etoile et serait intéressé par la location du bien de la Commune. Il s'agit de « la cave de Gilbert » qui prendrait le bien en bail à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024. Considérant que le locataire prendra en charge l'ensemble des travaux de rafraîchissement du local (peinture, modification des cloisons, mise aux normes PMR...) et que durant ces travaux l'activité ne pourra pas se tenir, Monsieur le Maire propose aux conseillers de décaler les paiements et de faire commencer ces derniers à partir du 1<sup>er</sup> avril 2024 et de fixer le montant du loyer à 1225 euros/mois soit près de 17€/m<sup>2</sup>.

Le Conseil, invité à se prononcer, après en avoir débattu et à l'unanimité de ses membres décide de :

- Autoriser Monsieur le Maire à signer un bail commercial avec « La cave de Gilbert » à compter du 1<sup>er</sup>/01/2024 ;
- De fixer le montant du loyer à 1225 euros/mois ;
- D'intégrer dans le bail un décalage de paiement des loyers de 3 mois pour prendre en compte le délai de réalisation des travaux ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,  
Loïc COMMUN



Le secrétaire de séance,  
Chantal MAITRE.